L'AGRICULTURE FRANÇAISE
À L'ÉPREUVE DE L'UNION EUROPÉENNE

Les positions des députés Rassemblement National du Groupe Identité et Démocratie

IDENTITÉ
ET DÉMOCRATIE

Document édité par la Délégation française du Groupe ID - Janvier 2024

ÉDITO

Mesdames, Messieurs,

Au nom des députés du Rassemblement National au Parlement européen, je tiens à saluer le rôle essentiel, et même vital, que vous tenez dans notre société.

L'Europe de Bruxelles l'oublie bien trop souvent et ignore le travail qui est le vôtre et les souffrances que vous endurez.

Vous êtes passionnés par votre métier, votre terre, vos animaux, vos exploitations. Vous ne demandez qu'à travailler et que l'Union européenne arrête de vous entraver par des obligations absurdes et inutiles. Vous êtes prêts à innover sans oublier vos traditions et votre solide bon sens.

Les crises que vous subissez ne sont pas des fatalités. Elles sont dues aux choix politiques de la Commission européenne, du Gouvernement et d'une majorité de nos collègues, ici, au Parlement européen.

Le Pacte vert, la stratégie de la ferme à la fourchette et son cortège d'obligations et d'objectifs de décroissance, l'imposition de normes environnementales hors-sol, la baisse des rendements, les accords de libre-échange signés avec le monde entier, l'augmentation de nos importations. Tous ces choix politiques entérinés ici même, mettent à mort notre agriculture.

Depuis des années, notre groupe politique au Parlement européen alerte et agit dans la limite des pouvoirs de l'opposition.
Sans nous, le 15 janvier dernier, il n'y aurait même pas eu de débat sur la situation de l'agriculture.
Avec Jordan Bardella, nous avons été les premiers et les seuls à exiger l'instauration d'un état d'urgence agricole.

C'est ainsi que nous allons, avec une totale détermination, continuer à vous soutenir.

Jean-Paul **GARRAUD**
Président de la Délégation française du Groupe ID
Député européen

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Un outil réformé mais des menaces subsistent

CONTEXTE

Les négociations pour réformer la Politique agricole commune (PAC) se sont éternisées, montrant à la fois une profonde division sur cette politique prétendument commune et un dysfonctionnement manifeste dans la politique agricole telle que menée auparavant.

ANALYSE

Ce règlement sur les plans stratégiques nationaux est la vraie innovation de cette réforme. C'est un changement assez profond dans le processus politique décisionnel.
Exit la gestion centralisée par Bruxelles, ce sont désormais les États membres qui ont dû, en début de période de programmation, établir un plan stratégique national fixant les grandes orientations politiques. On passe donc d'un système fondé sur la prescription, avec des moyens uniques fixés au niveau européen, à un système fondé sur le résultat, avec des objectifs harmonisés mais avec une liberté accordée aux États pour les atteindre. La structure en piliers n'est pas modifiée : un premier pilier financé par le FEAGA (aides directes aux agriculteurs), un second financé par le FEADER (développement rural).
Le système de paiements directs à l'hectare ne change pas : chaque agriculteur reçoit une somme pour chaque hectare qu'il cultive.
L'architecture environnementale est considérablement renforcée, avec un double système : conditionnalité (punitif) et éco-régimes (incitatif). Un certain pourcentage du budget global devra être consacré aux interventions environnementales : encore des contraintes !

COMMENTAIRES ET POSITIONS

Ce changement profond de vision quant à la gestion d'une politique pourtant parmi les plus historiquement intégrées de l'UE n'est pas le signe d'une soudaine prise de conscience par la Commission de la nécessité de protéger les souverainetés nationales, mais plutôt du **constat évident de l'échec de sa politique centralisatrice**. Selon la façon dont les États vont se saisir de cette marge de manœuvre, deux scénarios sont possibles : **la poursuite des intérêts commerciaux mondialisés** qui détruisent notre modèle agricole familial, **ou la prise en compte des intérêts français**, avec l'objectif prioritaire de garantir un niveau de vie décent aux agriculteurs.

Les députés RN ont voté en faveur de ce texte qui ouvrait des possibilités au Gouvernement français d'œuvrer en faveur de notre modèle agricole familial.
Malheureusement le gouvernement Macron n'a pas facilité la tâche à nos agriculteurs en complexifiant les plans stratégiques français.

Des menaces subsistent. Le risque que la Commission européenne profite de sa mission de contrôle pour faire pression sur les États dans la définition et la gestion de leurs plans stratégiques et celui de sanctionner ceux qui ne parviendraient pas à leurs objectifs sont réels. De nombreuses références à des normes environnementales irréalistes sont inquiétantes.

Nous le disions à l'époque, l'intérêt des agriculteurs français était dans les mains du président Emmanuel Macron. Force est de constater, compte-tenu de la colère du monde agricole que nous vivons aujourd'hui, qu'il n'aura pas pu (ou voulu) tout mettre en œuvre pour protéger nos producteurs et éleveurs des délires anti-élevage et écologiques.

PACTE VERT POUR L'EUROPE

Quand l'Union européenne impose des délires pseudo écolos qui vont bouleverser nos modes de vie

CONTEXTE

La Commission d'Ursula von der Leyen a placé le Pacte vert au cœur de son ambition pour les prochaines années. Il s'agit d'une réponse à la fois aux attentes exprimées par la poussée des partis écologistes lors des élections européennes de 2019, mais également d'une stratégie de décroissance qui va s'attaquer à nos sociétés et à nos producteurs.
Le Pacte vert est un ensemble de politiques environnementales qui vise à attaquer de nombreux secteurs de nos sociétés.

ANALYSE

Huit grands piliers sont établis : l'agenda de **renforcement progressif de la législation européenne** (comprenant un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières pour éviter les délocalisations d'activités polluantes), la **fourniture d'énergies** (priorité au renouvelable), l'**économie circulaire** (recyclage, etc), les **normes de construction et de rénovation** des bâtiments (performance énergétique), la **mobilité** durable et intelligente (transport multimodal et électrique), l'**alimentation** (diminution des pesticides, circuits courts), la **préservation de la biodiversité** (notamment des forêts), le plan **zéro pollution** (air, eau, sol).

Nous pouvons, comme souvent, reconnaitre que les objectifs peuvent être justes mais que les moyens sont soit insuffisants, soit risqués ou encore irréalisables. La stratégie de décroissance prônée par Ursula von der Leyen et ses amis va mener l'Europe à la ruine et au déclassement de nos États, entraînant dans sa chute la disparition de nos agriculteurs et de nos modes de vie.

COMMENTAIRES ET POSITIONS

S'il n'est ni possible ni souhaitable de nier les conséquences de l'activité humaine sur l'environnement, il faut l'appréhender de manière pragmatique, différente et exhaustive. Le réchauffement climatique, sur lequel se concentre l'UE, n'est en effet qu'un aspect de la crise environnementale qu'il faut élargir à la pollution sous toutes ses formes (eaux, plastiques), à la perte de la biodiversité et au nivellement culturel et humain.

Nous pensons qu'**il faut promouvoir des solutions nationales et locales**, et que les grandes messes internationales, hypocrites comme les COP, ont montré leurs limites. **Il faut agir au plus proche des problèmes, dans le cadre de frontières qui protègent, non par une approche bureaucratique, autoritaire et normative**.

Il faudrait notamment revoir les accords de libre-échange en instaurant une véritable taxe carbone aux importations, déclarer l'exception agriculturelle en sortant l'agriculture françaises de ces traités, réserver une plus grande part des marchés publics aux acteurs locaux, responsabiliser financièrement davantage les industries polluantes, récompenser les comportements vertueux des petits producteurs ou exploitants, lutter contre les mobilités forcées liées à la métropolisation, etc.

STRATÉGIE DE LA FERME À LA FOURCHETTE

Quand la Commission européenne nous impose de changer nos régimes alimentaires

CONTEXTE

Ce dossier s'inscrit dans la droite ligne des engagements européens définis par le Pacte dvert (*Green Deal*). Il s'agit principalement de définir une feuille de route pour la transformation du système de production agro-alimentaire de l'UE vers un modèle soi-disant plus vertueux. Il s'agira surtout d'imposer une décroissance, de limiter la consommation de viande et d'amener les farines d'insectes dans notre alimentation.

ANALYSE

Le rapport souligne d'abord la vulnérabilité dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire, démontrant la nécessité d'assurer la sécurité alimentaire à long terme, la résilience et les chaînes d'approvisionnement courtes, ce que nous constatons aussi. La crise du COVID et de l'approvisionnement en médicaments n'a visiblement rien appris aux décideurs européens.

Plusieurs propositions ont été faites comme mettre sur pied un **plan d'urgence pour garantir l'approvisionnement et la sécurité alimentaires** avec la constitution de **stocks stratégiques**. Il est aussi proposé de **différencier les taux de TVA sur les aliments ayant des impacts différents sur la santé et l'environnement** : un taux de TVA nul sur les produits alimentaires sains et durables et un taux plus élevé sur les aliments malsains ou qui ont une forte empreinte environnementale... sont directement concernées nos traditions gastronomiques !

D'ailleurs ce texte est émaillé de **condamnations et de discriminations à l'encontre de l'élevage, de la production de viande, de lait**. Il est également proposé de créer un **label obligatoire et harmonisé de durabilité**, sur le modèle du Nutriscore, pour les produits issus de l'agriculture. Comment peut-on faire confiance à un système qui attribue une note F à un faux filet « viande de l'Aubrac » élevée en plein air, et une note D à une viande en provenance d'un élevage de bœuf industriel argentin ?

COMMENTAIRES ET POSITIONS

Les déclarations de bon sens, comme l'objectif d'autonomie alimentaire, de relocalisation au plus proche du consommateur ou de mettre l'agriculture à contribution pour préserver l'environnement et la biodiversité, ne doivent pas répondre à des injonctions à modifier profondément nos pratiques agricoles et culturelles ou à stigmatiser et condamner telle ou telle production.

La stratégie de la ferme à la fourchette (*Farm to fork)* est l'outil de la Commission pour **diminuer de 14 à 17 % la production agricole dans les prochaines années, diminuer le cheptel bovin de 30 % et donc détruire la souveraineté alimentaire de la France et de l'Europe**. La menace principale est la diminution de nos élevages et l'appauvrissement de nos éleveurs, conduisant à éliminer nos spécificités bien françaises.

Les députés RN du Groupe ID ont voté contre ce texte, tous les députés macronistes ont voté pour.

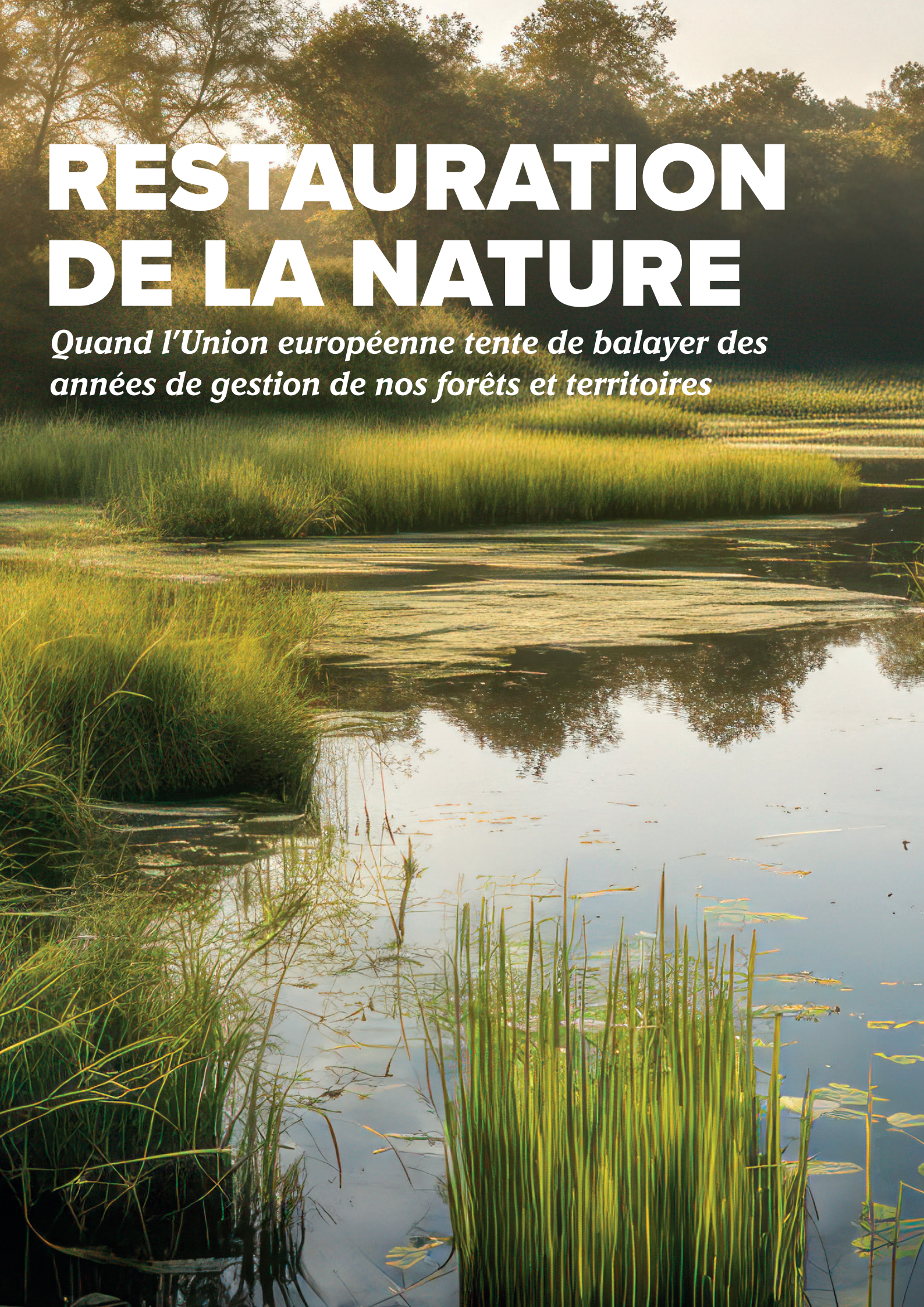

RESTAURATION DE LA NATURE

Quand l'Union européenne tente de balayer des années de gestion de nos forêts et territoires

CONTEXTE

Dans le cadre du Pacte vert européen, la Commission a proposé un projet de règlement (texte qui sera obligatoire pour tous les États membres) concernant la restauration de la nature. Ce projet de règlement comportait des objectifs trop contraignants pour restaurer les écosystèmes dégradés, notamment les zones humides, les rivières, les forêts, certaines zones agricoles et les écosystèmes marins.

ANALYSE

Le règlement sur la restauration de la nature allait plus loin que des textes comme la directive Habitats ou les zones Natura 2000, qui sont normalement les références pour la protection de la biodiversité européenne.
Quelques exemples des objectifs de ce règlement qui constituaient pour les députés RN des lignes rouges :

- La **restauration de 10 % des terres agricoles** qui met en péril notre sécurité alimentaire.
- L'objectif de **libérer 25 000 km de rivières** de toute barrière artificielle : inondation potentielle des terres agricoles.
- L'objectif de **planter 3 milliards d'arbres supplémentaires**, alors que l'Europe a la croissance naturelle de forêts la plus rapide et est le continent le plus boisé au monde. La gestion des forêts doit rester une compétence nationale.
- Le texte souhaite **définir des zones protégées et des zones strictement protégées**. Dans de nombreux cas, Natura 2000 définit déjà des zones protégées et nous devrions nous y tenir.
- L'intervention de la Commission dans les **politiques de planification urbaine**, en particulier en ce qui concerne la conception des bâtiments et la végétalisation : le collectivisme à la mode UE.
- L'objectif de **restauration de 100 % des surfaces et habitats** (zones humides, prairies, habitats aquatiques, forêts, landes, broussailles, habitats rocheux et dunes) **avant 2050.** En moins de 30 ans c'est infaisable.
- L'objectif de **réhydrater les tourbières**, qui part du principe que toute tourbière est forcément une zone dégradée.

Les pays de l'UE sont censés soumettre des plans nationaux de restauration à la Commission dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur du règlement, qui se mêlera de nos affaires, une fois de plus ! Les commissions du Parlement européen concernées ont toutes rejeté le texte.

COMMENTAIRES ET POSITIONS

Ce projet de règlement au prétexte de lutter contre le réchauffement climatique **pousse encore plus loin les obligations environnementales européennes déjà contraignantes**. Les oppositions à ce texte ont été nombreuses au sein même du Parlement. L'approche du scrutin européen de juin prochain y est certainement pour quelque chose…

Un amendement de rejet du texte a été déposé pour lequel les députés du Groupe ID ont voté. **Tous les députés macronistes ont voté contre le rejet et ont massivement soutenu le texte.**

UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES COMPATIBLES AVEC LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Quand l'Union européenne veut limiter nos capacités à lutter contre les parasites et les maladies qui attaquent nos cultures

CONTEXTE

Depuis 2019, le Parlement européen, la Cour des comptes européenne et le Comité économique et social européen n'ont de cesse de répéter que la directive de 2009 sur l'utilisation des pesticides ne va pas assez loin. En effet, elle n'a pas atteint ses objectifs et donc il est nécessaire de réévaluer les exigences, objectifs, conditions et délais fixés dans les plans d'actions nationaux.

ANALYSE

Le texte de la Commission propose de réduire drastiquement l'utilisation des pesticides et d'accroître l'utilisation de produits de substitution naturels, buts louables mais **totalement irréalistes d'ici à 2030** surtout qu'il ne **propose rien de concret pour lutter contre les parasites et maladies de nos cultures**.

De plus, **il impose de tenir un registre central** et de faire appel à des conseillers indépendants. Il prévoit une surveillance du respect de ces règles.

Le règlement contient également des dispositions pour l'utilisation, le stockage et l'élimination des pesticides. Ces derniers seraient ainsi interdits dans les zones sensibles (et à moins de 3 m de celles-ci), telles que les parcs ou jardins. Ils seraient également interdits sur toutes les eaux de surface et à moins de 3 m de celles-ci. L'épanchement aérien est interdit sauf dérogation spécifique. Concernant le stockage et l'élimination des pesticides, les États membres devront disposer d'infrastructures adéquates. Là encore, ces dispositions paraissent intenables dans les délais impartis.

COMMENTAIRES ET POSITIONS

Les problèmes que pose l'application du principe de précaution au monde agricole diminuent la compétitivité des entreprises agricoles françaises. **Leur imposer des normes supplémentaires dans des délais relativement courts (diminution de 50 % de l'usage de produits phytopharmaceutiques en 2030) relève de l'impossible**.

À travers toute l'Europe, des parlements nationaux se sont opposés à ce texte considérant qu'il alourdit les charges administratives et qu'il se concrétisera par une baisse de la production et de la compétitivité. Les objectifs fixés devraient tenir compte des réalités nationales, et devraient être fixés par les États membres. Enfin, des fonds supplémentaires pour financer les pertes de rentabilité dues à l'accomplissement de ces objectifs devraient être envisagés.

Ce texte a finalement été rejeté grâce aux voix des députés du Groupe ID.

ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LA NOUVELLE-ZÉLANDE

Une attaque directe contre nos producteurs

CONTEXTE

Ce texte démontre toute l'hypocrisie de l'UE, au prétexte de vouloir respecter des normes dictées par les Accords de Paris et le Pacte vert (*Green Deal*), la Commission envisage une augmentation de 30 % de nos échanges avec la Nouvelle-Zélande, ce qui est catastrophique.

ANALYSE

Ce texte est une aberration écologique car **20 000 km et 40 jours de mer séparent la Nouvelle-Zélande de l'UE**.

Ce texte est une aberration agricole puisque l'agriculture européenne est ouverte aux vents d'une concurrence débridée, avec l'**importation renforcée de viandes ovine et bovine, lait, fromage, beurre, pommes, kiwis et tant d'autres**.

Quelques chiffres :

- **38 000 tonnes de viande ovine,**
- **10 000 tonnes de viande bovine,**
- **15 000 tonnes de beurre,**
- **25 000 tonnes de fromage,**
- **15 000 tonnes de lait en poudre**

Cet accord acte un renforcement massif des échanges avec un pays très lointain qui constitue un abandon de nos agriculteurs sans motif commercial valable et une menace directe contre notre art de vivre et la qualité de nos produits.

COMMENTAIRES ET POSITIONS

Les députés RN du Groupe ID ont voté contre cet accord commercial désastreux pour nos agriculteurs comme pour le climat. Nous dénonçons par ailleurs le toilettage médiatique de cette initiative présentée comme un accord de nouvelle génération alors qu'il ne fait que perpétuer la vieille antienne du libre-échange et de la mondialisation débridée.

Les députés européens d'Emmanuel Macron ont tous voté en faveur et les députés LR se sont lâchement abstenus.

ACCORD D'ASSOCIATION AVEC L'UKRAINE

Quand l'Union européenne organise le déferlement de produits agricoles ukrainiens sur nos marchés

CONTEXTE

Suite au déclenchement de la guerre en Ukraine, la Commission européenne a imposé une libéralisation des échanges commerciaux qui vise principalement les fruits et légumes ainsi que les produits agricoles transformés.
Pour rappel, cet accord était censé permettre le transfert de produits agricoles ukrainiens vers des pays hors Union européenne. Ces produits n'étaient pas censés se retrouver sur nos marchés et pourtant ils submergent désormais nos étals.

ANALYSE

Suite à cette libéralisation, la Hongrie et la Pologne ont interdit l'importation de blé ukrainien dans leur pays à cause d'une rupture de concurrence trop importante induite par l'absence de droit de douane. **L'UE, véritable pompier pyromane, travaillerait à compenser à hauteur de 100 millions d'euros les pays membres de l'Union européenne qui souffriraient de cet accord**, après avoir déjà versé en urgence 50 millions d'euros en mars dernier. Tout cet argent ne pourra plus être utilisé en cas de catastrophe agricole.
En 2023, l'importation de céréales ukrainienne a été décuplée !

Deux données : en 2018, l'Ukraine était le 5e producteur mondial de maïs et le 8e producteur de blé. On mesure la menace pour nos producteurs.

L'importation des denrées alimentaires ukrainiennes, censée transiter en Europe pour être exportées dans le monde entier, cause de grosses difficultés à de nombreux secteurs français (avicole, céréalier...). Des millions de poulets ukrainiens ne respectant pas nos normes se sont retrouvés dans nos commerces entraînant à la baisse le prix de nos volailles françaises.

COMMENTAIRES ET POSITIONS

Nous avions déjà voté contre lors de la première libéralisation, nous avons donc voté contre ce nouveau texte qui va, *de facto*, aggraver très sérieusement la situation de nos agriculteurs. Nous avons été les seuls...

LES ÉLUS RASSEMBLEMENT NATIONAL DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE DU GROUPE ID

VOUS DÉFENDENT AU PARLEMENT EUROPÉEN

JORDAN **BARDELLA**•THIERRY **MARIANI**•DOMINIQUE **BILDE**•VIRGINIE **JORON**•JEAN-PAUL **GARRAUD**
CATHERINE **GRISET**•GILLES **LEBRETON**•JEAN-FRANÇOIS **JALKH**•AURÉLIA **BEIGNEUX**•PHILIPPE **OLIVIER**
ANNIKA **BRUNA**•FRANCE **JAMET**•ANDRÉ **ROUGÉ**•MATHILDE **ANDROUËT**•JEAN-LIN **LACAPELLE**
MARIE **DAUCHY**•ÉRIC **MINARDI**•PATRICIA **CHAGNON**

Suivez l'actualité des députés RN au Parlement européen

IDECRYPTE.EU **ID-FRANCE.EU**

Nous contacter :
jean-paul.garraud@europarl.europa.eu

Bruxelles
Groupe ID
Rue Wiertz, 60
1047 Bruxelles - Belgique

Strasbourg
Groupe ID
1, av. du Président Robert Schuman
CS 91024
67070 Strasbourg Cedex - France